

Règlement

Utilisation du logo de la marque de territoire Loiret-Vous

1. Présentation de la marque

La marque de territoire **Loiret-Vous** a été créée à partir :

- d'un **portrait partagé du département**,
- d'une **ambition collective co-portée**,
- de **l'implication des acteurs du territoire**.

Elle constitue un outil commun au service de l'attractivité et du rayonnement du Loiret.

La marque est propriété du Département du Loiret. Le Département la gère en co-portage avec ses partenaires.

2. Objectifs de la marque

La marque **Loiret-Vous** a pour objectifs de :

- donner une **existence lisible et identifiable** au territoire,
- **fédérer** les acteurs publics et privés autour d'une vision commune,
- développer la **fierté d'appartenance** au Loiret.

Elle s'inscrit au service de l'attractivité territoriale, notamment dans les domaines suivants :

- la démographie médicale,
 - le recrutement et l'accueil de talents,
 - le tourisme,
 - le développement économique,
 - la dynamique résidentielle.
-

3. Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de **définir les conditions d'utilisation du logo de la marque Loiret-Vous**, afin de garantir :

- la cohérence de son image,

- la lisibilité de ses messages,
- la protection et la valorisation de la marque.

Toute utilisation du logo implique l'acceptation pleine et entière des règles définies ci-après.

4. Conditions d'éligibilité à l'utilisation du logo

L'utilisation du logo de la marque Loiret-Vous est autorisée sous réserve que l'utilisateur :

- soit **implanté dans le Loiret** ou mène une action en lien direct avec le territoire ;
 - participe à une **action valorisant le Loiret ou son attractivité** ;
 - respecte les **valeurs portées par la marque** ;
 - respecte strictement la **charte graphique officielle**.
-

5. Valeurs de la marque

La marque Loiret-Vous repose notamment sur les valeurs suivantes :

- coopération et esprit collectif,
- authenticité et valorisation des richesses locales (environnementales, culturelles, patrimoniales...)
- responsabilité et engagement durable,
- ouverture, ambition, innovation et attractivité,
- fierté, épanouissement et ancrage territorial.

Toute utilisation du logo doit être conforme à ces valeurs et ne pas leur porter atteinte.

6. Règles de cohabitation avec les autres identités visuelles

La marque Loiret-Vous **ne se substitue pas** à l'identité visuelle des partenaires.

Elle doit :

- cohabiter avec la marque du porteur de projet,
- apparaître en **signature, soutien ou accompagnement**,
- ne jamais créer de confusion sur la responsabilité ou la maîtrise de l'action.

Le logo Loiret-Vous ne doit pas dominer visuellement l'identité du partenaire ni être présenté comme une labellisation officielle, sauf mention explicite autorisée.

7. Usages autorisés

Le logo peut être utilisé notamment sur :

- des supports de communication institutionnels ou promotionnels,
 - des actions, événements ou publications valorisant le territoire,
 - des supports numériques ou imprimés en lien avec l'attractivité du Loiret
 - En vitrophanie/signalétique sur des lieux ouverts au public.
-

8. Usages interdits

Il est strictement interdit :

- d'utiliser le logo à des fins politiques, syndicales ou religieuses ;
 - d'associer le logo à des messages ou actions contraires aux valeurs de la marque ;
 - de modifier le logo (couleurs, proportions, typographie, effets graphiques) ;
 - d'utiliser le logo de manière trompeuse ou ambiguë sur le rôle de la marque.
-

9. Respect de la charte graphique

Le logo doit impérativement être utilisé conformément à la **charte graphique Loiret-Vous** :

- respect des couleurs,
- respect des proportions,
- respect des zones de protection,
- respect des déclinaisons autorisées.

Toute utilisation non conforme est susceptible d'être refusée ou retirée.

10. Droit de regard et retrait d'autorisation

Le gestionnaire de la marque se réserve le droit :

- de demander la modification ou le retrait de tout support non conforme ;
 - de suspendre ou retirer l'autorisation d'utilisation du logo en cas de non-respect du présent cahier des charges.
-

11. Conclusion

La marque Loiret-Vous est un bien commun au service du territoire.

Ensemble, portons la marque pour co-construire l'attractivité du Loiret !